

# COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux septembre à 18 heures le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE, Maire.

**Présents:** ARROUCHE André, GAZEL Delphine, BOITTIER Cyril, MOLINIER Mégane, CABROL Josian, COUSTAL Ghislaine, SOULIGNAC Jacques, VIDAL Sylvie, FABRE Thomas, SEGONNE CATHALA Pascale, GAZEL Jean-Luc, VIDAL Michel, CAUQUIL PATURAL Viviane, CHARRAS Laurent, MARTINEZ GIL Nadège

**Absents excusés :** BEZOUJ Jean-Pierre, LAFON Claude

## **Représentés :**

Stéphanie PEYRAS par Mégane MOLINIER  
Bruno GIRONA par Nadège MARTINEZ GIL

Mégane MOLINIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 11 Juin 2021 – **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Convention tiers lieu
- Convention récupération des mégots
- Convention fourrière automobile

## **Vote à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

### **1. Mise en place de la vidéoprotection - Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation auprès d'entreprises qualifiées pour le projet de vidéoprotection :

- Société ABSYS pour 36 020.20 € H.T.
- Société STANLEY Sécurité pour 45 758.00 € H.T.
- Société SERENITY Concept pour 49 987.06 € H.T.

Propose de retenir la Société ABSYS pour un montant de 36 020.00 € H.T.

## **Adopté à l'unanimité**

### **2. Demande de subvention - 2ème tranche vidéoprotection**

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subvention pour la 2<sup>ème</sup> tranche de Vidéoprotection au titre de la DETR 2022 et du FIPD 2022.

## **Adopté à l'unanimité**

### **3. Demande de Subvention d'Investissement - Béal des Tuileries**

Monsieur le Maire informe qu'un état des lieux des prélèvements superficiels du bassin versant du Jaur, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron, a été réalisé en 2016, sur le périmètre du béal des Tuileries. Cette étude montre des problèmes de fonctionnement et de gestion sur le réseau du béal de la Tuilerie.

La commune peut bénéficier du soutien technique de l'EPTB Orb et Libron et peut faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau "Rhône-Méditerranée-Corse" à hauteur de 70 %.

M le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES			RECETTES		
Libellés	Montants en € HT	Montants en € TTC	Libellés	Montants en € HT	%
Travaux de réfection	36 000,00 €	43 200,00 €	Agence de l'eau	25 200,00 €	70%
			Fonds propre	10 800,00 €	30 %
<b>Total</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>43 200,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**Adopté à l'unanimité**

#### 4. Demande de Subvention : Aménagement Aire de Jeux-Espace Public Georgette Tailhades

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement de l'Aire de Jeux-Espace Public Georgette Tailhades est estimé à un montant de 60 377.72 € H.T

Plan de financement proposé :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Travaux	58 377,72 €	<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT</b>	24 151,09 €
		Montant subventionnable HT :	60 377,72 €
Honoraires bureau de contrôle	2 000,00 €	Taux en % (40 %)	
		<b>REGION OCCITANIE</b>	24 151,09 €
		Montant subventionnable HT :	60 377,72 €
		Taux en % (40 %)	
		Fonds propres	12 075,54 €
<b>Total HT</b>	<b>60 377,72 €</b>		<b>60 377,72 €</b>
<b>TVA à 20 %</b>	<b>12 075,54 €</b>		
<b>Total TTC</b>	<b>72 453 €</b>		

**Sollicite une subvention** auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et du Conseil Régional,  
**Adopté à l'unanimité**

#### 5. Demande de Subvention : Aménagement Quai de Bus

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal qu'il y a urgence à sécuriser la desserte des lycéens, Avenue de la Gare devant le Lycée Jacques Brel en aménageant un arrêt sécurisé dans le sens Béziers-Mazamet  
Monsieur le Maire précise que cette sécurisation se fera par l'aménagement d'un quai bus pour un montant de 11 313.00 € H.T.

**Sollicite une subvention** auprès du Conseil Régional à hauteur de 80 % soit 9 050.40 €

**Adopté à l'unanimité**

#### 6. Demande de Subvention : Terrain Multisports

**Monsieur le Maire propose** d'aménager un terrain multisport le long de la Voie Verte à destination de tout public, des établissements scolaires, périscolaires ou associatifs. Cette opération s'inscrit dans le projet global intitulé « Pôle de Loisirs Espace Gare »

**Monsieur le Maire propose de solliciter** une subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Agence Nationale du Sport et de l'Etat (au titre de la DETR)

Montant de l'opération : 60 478.77 € H.T

**Adopté à l'unanimité**

#### 7. Motion de la Fédération nationale des communes Forestières

Monsieur le Maire informe le conseil que les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires ont annoncé au Président de la Fédération nationale des Communes forestières les décisions suivantes :

L'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025,

les Communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'€ en 2023, 10 millions d'€ en 2024 et 10 millions en 2025.

Ce démantèlement du service public en forêt se poursuit méthodiquement depuis des années :

- en près de 20 ans, les effectifs de l'ONF sont passés de 15 000 à 9 000 ;
- les communes ont été amenées à payer toujours plus ;
- un volet concurrentiel toujours plus marqué-

Il nous faut donc inciter l'Etat à prendre la mesure de l'ensemble de ces enjeux et à bâtir une véritable politique forestière nationale au bénéfice de l'intérêt général.

Nous exigeons un vrai service public forestier et ce n'est pas aux communes de le payer !

Monsieur le Maire précise que La Fédération Nationale des Communes Forestières a pris une motion pour s'opposer à cette mesure et a envoyé à toutes les communes du département un modèle de délibération à prendre.

**Adopté à l'unanimité**

## 8. Syndicat Mixte Hérault Energies Transfert des compétences " de soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie - GEP (Gestion de l'Energie Partagée)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune bénéficie du soutien du syndicat Hérault Energies pour le GTB (Gestion Technique des Bâtiments) pour la maison de santé sur la dernière saison de chauffe et précise qu'afin de pouvoir continuer à en bénéficier la commune doit transférer la compétence GEP à Hérault Energies, le suivi GTB étant une option du GEP.

**Adopté à l'unanimité**

## 9. Décision budgétaire Modificative - DM N°2 - Budget principal 2021

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Fonctionnement				
Compte	Dépenses	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
60633	Fournitures de voirie	26 500,00 €	12 000,00 €	38 500,00 €
6161	Multirisques	27 000,00 €	500,00 €	27 500,00 €
6248	Divers	- €	500,00 €	500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	40 000,00 €	- 145,00 €	39 855,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	52 000,00 €	2 000,00 €	54 000,00 €
O22	Dépense imprévues	91 589,00 €	- 32 713,00 €	58 876,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	228 435,66 €	32 713,00 €	261 148,66 €
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
			<b>22 855,00 €</b>	
Compte	Recettes	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
74834	Etat- compensation au titre des exonérations taxes foncières	- €	27 047,00 €	27 047,00 €
74835	Etat- compensation au titre des exonérations taxe habitation	27 047,00 €	- 27 047,00 €	- €
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	- €	12 855,00 €	12 855,00 €
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
			<b>22 855,00 €</b>	
Investissement				
Compte	Dépenses	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
O20	Dépenses imprévues	40 000,00 €	- 20 000,00 €	20 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	- €	4 500,00 €	4 500,00 €
21534	Réseaux d'électrification	15 000,00 €	- 10 000,00 €	5 000,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	- €	54 500,00 €	54 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- €	5 200,00 €	5 200,00 €
			<b>34 200,00 €</b>	
Compte	Recettes	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
O21	Virement de la section de fonctionnement	228 435,66 €	32 713,00 €	261 148,66 €
2804131	Département - Biens mobiliers, matériel et études	- €	1 826,00 €	1 826,00 €
2804132	Département - Bâtiments et installations	1 826,00 €	- 1 826,00 €	- €
10226	Taxe d'aménagement et versement	- €	1 487,00 €	1 487,00 €
			<b>34 200,00 €</b>	

**Adopté à l'unanimité**

## 10. Décision budgétaire Modificative - DM N°1 - Budget Eau et Assainissement 2021

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Fonctionnement				
Compte	Dépenses	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
6063	fournitures d'entretien et de petit équipement	15 000,00 €	- 5 000,00 €	10 000,00 €
6156	Maintenance	30 000,00 €	- 5 000,00 €	25 000,00 €
O22	Dépenses imprévues	14 856,23 €	- 10 500,00 €	4 356,23 €
6541	Créances admises en non-valeur	7 000,00 €	500,00 €	7 500,00 €
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
			- €	

**Adopté à l'unanimité**

## 11. Actualisation des provisions semi-budgétaires - Budget Principal et Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 novembre 2020 qui avait fixé les provisions à constituer sur l'exercice 2021.

La nature des risques ayant évolué une actualisation des provisions s'impose.

Monsieur le Maire propose au conseil de :

- de procéder sur le budget principal à la reprise des provisions pour risques précédemment constituées au compte 7815 à hauteur de 10 000,00 €.
- d'augmenter sur le budget principal la provision au compte 6817 de 3 000,00 €
- d'augmenter sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement une provision au compte 6817 de 10 000,00 €
- de s'engager à prévoir la dépense aux budgets.

**Adopté à l'unanimité**

## 12. Transaction Immobilière : Cession de voirie de l'Hôpital local à la Commune

Monsieur le Maire précise qu'une négociation a été lancée avec l'Hôpital afin qu'il cède à la commune une partie de la parcelle N° D567 concernant un chemin d'accès et qu'un découpage parcellaire sera nécessaire au préalable.

**Adopté à l'unanimité**

## 13. Transaction Immobilière : Servitudes de passage SCI de l'Horte

Monsieur le Maire précise au conseil que suite aux travaux de raccordement du Hameau de Brassac au réseau d'assainissement, des servitudes de passages ont été nécessaires.

Monsieur le Maire propose de régulariser par acte les servitudes en procédant à la formalité de publicité foncière et en signant avec la SCI de l'Horte un acte notarié.

**Adopté à l'unanimité**

## 14. Urbanisme : Travaux Lycée Jacques BREL

Monsieur le Maire rappelle que la Région Occitanie souhaite réaliser des travaux dans le lycée Jacques Brel de Saint-Pons-de-Thomières qui consistent à démolir et reconstruire l'atelier SERMET (Serrurerie-Métallerie) situé sur le site « Planel » de l'établissement.

Cependant les dispositions relatives aux articles R111-16 et R111-17 du Code de l'urbanisme concernant la hauteur et la distance des limites foncières ne peuvent être appliquées.

Monsieur le Maire propose au regard de l'intérêt majeur pour cet équipement public, de demander une dérogation aux règles d'urbanisme en vigueur, pour permettre cette indispensable adaptation des conditions d'enseignement de ce lycée, qui a un caractère essentiel pour le cœur de ville de Saint-Pons de Thomières

**Adopté à l'unanimité**

### **15. Candidature de Fréquence Radio FM sur la Commune**

Monsieur le Maire informe le conseil que le CSA a lancé un nouvel appel aux candidatures pour de nouvelles fréquences FM dans l'ex-région Languedoc-Roussillon, deux sont situées à Saint-Pons de Thomières.

Les radios : RADIO LENGADOC, RADIO SOMAIL et RADIO LA SALVETAT sollicitent le soutien de la commune.

Après débat, le conseil municipal a souhaité prioriser la candidature de la radio locale issue de la commune.

Monsieur le Maire propose donc d'apporter un soutien à la candidature de la radio locale « RADIO SOMAIL ».

**Adopté à l'unanimité**

### **16. Indemnisation mise sous pli**

Monsieur le Maire rappelle que des personnes ont dû être recrutées pour pouvoir assurer la mise sous pli de la propagande électorale de notre canton lors des élections départementales ; à savoir 53 452 enveloppes.

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération brute des vacataires ayant participé à la mise sous pli à 0,28 € par enveloppe selon l'attribution financière de la préfecture.

**Adopté à l'unanimité**

### **17. Charte des Commissions extra-communales**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre général, l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet la création de commissions extra-municipales, composées à la fois d'élus et de personnes n'appartenant pas au conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que la mise en place des commissions extra-municipales s'inscrit dans l'action politique de la Commune de Saint-Pons de Thomières en matière de démocratie participative et d'information des habitants.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une charte permettant le fonctionnement de ces commissions extra-municipales.

**Adopté à l'unanimité**

### **18. Etude préalable Tiers-Lieu**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un Tiers-lieu dans les anciens locaux de la Trésorerie et sollicite l'accompagnement de l'organisme « Relais d'entreprise » pour réaliser une étude de faisabilité en préalable.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande d'aide à la Région Occitanie et une demande d'aide au Conseil Départemental pour l'étude préalable.

**Adopté à l'unanimité**

### **19. Convention de récupération des Mégots**

Monsieur Cyril BOITTIER présente au conseil le contrat qui peut être signé avec la l'éco-organisme Alcome pour assurer la salubrité publique en ce qui concerne les mégots.

Monsieur Cyril BOITTIER précise au conseil que La Société Alcome est l'éco-organisme de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs pour les produits du tabac.

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention avec Alcome afin de permettre à la commune de bénéficier de :

- Moyens financiers ainsi que d'outils pour participer à la résolution de la question des mégots mal jetés ;
- Matériel de communication et de sensibilisation des fumeurs ;
- Mise à disposition de cendriers fixes et de cendriers de poches ;
- Soutien financier pour le nettoyage des mégots conformément au barème d'Alcome ;

**Adopté à l'unanimité**

## **20. Convention de délégation du service public et le lancement de la procédure de la gestion du service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules**

Monsieur le Maire précise au conseil que la société VERLAGUET s'est désistée et propose alors de signer une nouvelle convention avec la société " SARL AACCR Carles" dont le siège social est situé à BEZIERS (34500) - Route de Narbonne - Montée des Noyers qui prendra effet début octobre 2021.

**Adopté à l'unanimité**

## **21 - Questions diverses**

Monsieur le Maire apporte des précisions concernant les dossiers et projets en cours :

- La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de la Route de Narbonne débutera la semaine 42 pour une durée d'environ 2 mois ;
- L'Etude de la Traversée de la Grand Rue est en cours, portée avec les services du Département de l'Hérault ;
- Le permis de louer sera porté par la Communauté de communes, vu que la compétence Habitat est détenue par celle-ci. La mise en place du permis de louer sur la commune se fera au 01.04.2022 ;
- La municipalité, en accord et concertation avec le Secours populaire a récupéré la gestion de la Halle du Marché ;
- La Police Municipale va s'installer dans des nouveaux locaux à l'étage de la mairie. Dans les anciens locaux de la Trésorerie ;
- M. le Maire souhaite une présence plus importante des élus lors des cérémonies et commémorations.
- Mme COUSTAL annonce que le Marché de Noël aura lieu le 4 Décembre 2021 ;
- Mme VIDAL, informe les membres du CM de la mise en place de décorations dans le cadre d'Octobre Rose, et l'organisation d'une randonnée pédestre le Samedi 9 Octobre à 14h en soutien au cancer du sein.
- Mme Pascale SEGONNE CATHALA s'inquiète du problème d'effectif de cadre de santé et de l'ambiance à l'hôpital ainsi que de l'annonce du départ du médecin de la maison de santé. M le Maire précise que concernant l'hôpital, le sujet est suivi, notamment au conseil de surveillance et que concernant la maison de santé, des réunions de concertations et d'informations sont prévues avec les professionnels de santé et les habitants pour apporter la bonne information et éviter les rumeurs infondées ;

**Séance levée à 21h10**